

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 1/30

Présidence : M. BARRIERE Philippe.

Présents : Mme BARROT Pierrette. MM. – CLAVIERE Henry - DESAINTEJEAN Jacky – ECOBICHON Thierry – GUAGLIARDI Loreto - HERAULT Patrice – LACOMBE Philippe - PETIT Jean-Jacques – ROULON Max.

Excusés : MM. BASQ Stéphane – GUICHARD Vincent.

Référents administratifs : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas.

Assistent : MM. AUBLANC Serge – BLONDY Jonathan - COURROUYAN Jérôme – DUPUY François – RODRIGUEZ Manuel - SOULE Nicolas.

Les enveloppes régionales allouées à la Ligue Nouvelle-Aquitaine pour la saison 2024-2025 sont les suivantes :

Equipements : 628.000€

Transport : 64.600€

Bilan des aides votées pour la saison 2023-2024

Equipement

Porteur	CDG	Projet	Aide votée
ANGOULEME	16	Eclairage	15 000 €
CHAZELLES	16	Eclairage	15 000 €
SOUS TOTAL CHARENTE			30 000 €
FONTCOUVERTE	17	Eclairage terrain 2	10 000 €
ST AIGULIN	17	Eclairage	3 500 €
ST GERMAIN DE LUSIGNAN	17	Eclairage	7 000 €
SOUS TOTAL CHARENTE MARITIME			20 500 €
MEYSSAC	19	Main courante	3 800 €
MEYSSAC	19	Bancs de touche	1 500 €
PERPEZAC LE NOIR	19	Eclairage	10 000 €
SOURSAC	19	Eclairage	15 000 €
ST CLEMENT	19	Main courante	5 000 €
SOUS TOTAL CORREZE			35 300 €
AUZANCES	23	Club House	15 000 €
BENEVENT L'ABBAYE	23	Bancs de touche	1 500 €
BUSSIÈRE DUNOISE	23	Vestiaires	20 000 €
MAINSAT	23	Eclairage	8 000 €
MAINSAT	23	Pare-ballons	5 000 €
ST MAURICE LA SOUTERRAINE	23	Pare-ballons	5 000 €
STE FEYRE	23	Vestiaires	20 000 €
VALLIERE	23	Bancs de touche	1 500 €
SOUS TOTAL CREUSE			76 000 €

BERGERAC	24	Changement revêtement terrain sye	20 000 €
COURSAC	24	Main courante	5 000 €
CREYSSE	24	Eclairage	12 000 €
MONTPON MENESTEROL	24	Bancs de touche	2 000 €
TRELISSAC	24	Eclairage	12 000 €
SOUS TOTAL DORDOGNE			51 000 €
LE TAILLAN MEDOC	33	Terrain sye	50 000 €
MARTILLAC	33	Vestiaires	15 000 €
MARTILLAC	33	Club house	15 000 €
PODENSAC	33	Terrain sye	50 000 €
VILLENAVE D'ORNON	33	Terrain Sye	100 000 €
SOUS TOTAL GIRONDE			230 000 €
GRENADE SUR ADOUR	40	Pare-ballons	1 500 €
RION DES LANDES	40	Eclairage	10 000 €
SABRES	40	Bancs de touche	1 900 €
SABRES	40	Pare-ballons	1 900 €
SOUS TOTAL LANDES			15 300 €
AGEN	47	Eclairage	15 000 €
MARCELLUS COCUMONT	47	Bancs de touche	3 400 €
SOUS TOTAL LOT-ET-GARONNE			18 400 €
SERRES CASTETS	64	Club house	20 000 €
SOUS TOTAL PYRENEES ATLANTIQUES			20 000 €
AIFFRES	79	Main courante	5 000 €
BRESSUIRE	79	Club house	20 000 €
CHERVEUX	79	Vestiaires	20 000 €
PERIGNE	79	Eclairage	3 000 €
ST MAXIRE	79	Vestiaires	20 000 €
SECONDIGNY	79	Eclairage	4 100 €
SOUS TOTAL DEUX SEVRES			72 100 €
DISSAY	86	Vestiaires	20 000 €
JAZENEUIL	86	Pare-ballons	2 000 €
LOUDUN	86	Eclairage	12 000 €
MIGNE AUXANCES	86	Vestiaires	18 000 €
MIGNE AUXANCES	86	Club house	18 000 €
OYRE	86	Eclairage	7 000 €
ROUILLE	86	Bancs de touche	1 500 €
ST MARTIN LA PALLU	86	Main courante	5 000 €
ST SAUVEUR SENILLE	86	Eclairage	15 000 €
SOUS TOTAL VIENNE			98 500 €
COUZEIX	87	Clôture	4 000 €
ISLE -Stade du GONDEAU - René LEGER	87	Eclairage	10 000 €
LIMOGES	87	Terrain sye (VIGENAL)	50 000 €
LIMOGES	87	Vestiaires (ROCHILLOUX)	15 000 €

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 3/30

SEREILHAC	87	Vestiaires	18 000 €
SEREILHAC	87	Club house	11 000 €
SOUS TOTAL HAUTE VIENNE			108 000 €
TOTAL			775 100 €

Transport

Porteur	CDG	Affiliation	Aide votée
JARNAC S	16	507098	18 300 €
FC ST MEDARD EN JALLES	33	513182	7 400 €
PATRONAGE BAZADAIS	33	505811	5 600 €
US DE L'ARMAGNAC	40	505875	18 300 €
ST PAUL	40	535772	6 200 €
TONNEINS	47	518161	4 800 €
GENETS D'ANGLET	64	505788	14 800 €
S.O. CHATELLERAULT	86	500111	10 000 €
NOUAILLE ES	86	523094	4 600 €
LIMOGES FOOTBALL	87	560360	4 200 €
TOTAL			94 200 €

Répartition des aides sur la mandature (2021-2024)

CDG	Saison 2020-2021	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	TOTAL MANDATURE	% Enveloppe régionale	% licences
CHARENTE	108 000 €	39 700 €	38 500 €	30 000 €	216 200 €	7,0%	6,7%
CHARENTE MARITIME	8 000 €	79 400 €	225 000 €	20 500 €	332 900 €	10,8%	8,8%
CORREZE	51 000 €	71 500 €	95 000 €	35 300 €	252 800 €	8,2%	4,7%
CREUSE	3 000 €	46 900 €	57 000 €	76 000 €	182 900 €	5,9%	2,5%
DORDOGNE	24 000 €	102 200 €	27 000 €	51 000 €	204 200 €	6,6%	7,0%
GIRONDE	50 000 €	225 100 €	145 600 €	230 000 €	650 700 €	21,1%	24,2%
LANDES	50 000 €	31 100 €	198 000 €	15 300 €	294 400 €	9,5%	6,4%
LOT ET GARONNE	50 000 €	2 700 €	6 400 €	18 400 €	77 500 €	2,5%	4,5%
PYRENEES ATLANTIQUES	100 000 €	28 000 €	25 000 €	20 000 €	173 000 €	5,6%	11,0%
DEUX SEVRES	9 000 €	126 900 €	69 000 €	72 100 €	277 000 €	9,0%	9,0%
VIENNE	30 000 €	83 200 €	49 000 €	98 500 €	260 700 €	8,5%	8,9%
HAUTE VIENNE	0 €	50 800 €	2 000 €	108 000 €	160 800 €	5,2%	6,4%
TOTAL LFNA	483 000 €	887 500 €	937 500 €	775 100 €	3 083 100 €	100,0%	100,0%

Impact des aides sur la création de terrains synthétiques éclairés (2017-2024)

Département	Terrains Sye en 2017	Terrains Sye en 2024	Projets connus
Charente	4	9	2
Charente Maritime	2	6	
Corrèze	0	2	2
Creuse	1	2	
Dordogne Périgord	4	3	2
Gironde	28	57	1
Landes	6	12	
Lot-et-Garonne	1	2	
Pyrénées Atlantiques	13	23	2
Deux Sèvres	5	9	1
Vienne	6	8	1
Haute Vienne	2	8	1
Total général	72	141	12

Lors de la précédente mandature, la Ligue de Nouvelle-Aquitaine a pu accompagner un nombre important de projets, avec une attention toute particulière portée sur la création de terrains de grands jeux éclairés en gazon synthétiques. Cet effort conséquent, financé également sur les fonds propres de la Ligue, et dans le cadre du partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine a permis de doubler en 8 ans le nombre de ces équipements sur notre territoire.

Impact de la hausse des coûts énergétiques sur les éclairages LED (2017-2024)

Saison	Nbre total projets Eclairages financés	Nbre total Projets Fafa financés	Part projets Eclairages	Aides consacrées Eclairages	Enveloppe Régionales	Part aides Eclairages
2017-2018	5	69	7,2%	68 900 €	840 000 €	8%
2018-2019	11	83	13,3%	121 300 €	840 000 €	14%
2019-2020	10	74	13,5%	87 100 €	845 500 €	10%
2020-2021	2	20	10,0%	24 300 €	483 200 €	5%
2021-2022	17	71	23,9%	191 063 €	881 500 €	22%
2022-2023	20	93	21,5%	172 800 €	710 000 €	24%
2023-2024	19	56	33,9%	176 600 €	775 100 €	23%
TOTAL	84	466	18,0%	842 063 €	5 375 300 €	16%

La hausse du coût des énergies a entraîné un mouvement de rénovation des éclairages publics au profit de la technologie LED. Ce mouvement de fond a également concerné les éclairages les installations sportives, notamment celles dédiées au football. Le tableau ci-dessus illustre l'accélération de ces projets sur la Nouvelle-Aquitaine, puisque les demandes de financement concernant les éclairages des terrains de foot qui représentaient 7.2% des dossiers accompagnés en 2017, atteignent désormais 33.9% (ces

données comprennent les subventions pour les projets d'éclairages seuls, et n'intègrent pas ceux financés dans le cadre de la création de terrains synthétiques éclairés).

Suppression d'aides accordées

La Commission prend note des différents échanges entre les services de la Ligue et la LFA, et prend connaissance de l'annulation des projets listés ci-après :

- 0517230907 : LIMOGES – vestiaires stade VIGENAL
- 0517231001 : LA GENEYTOUSE – vestiaires
- 0510231009 : CARBON BLANC – éclairage
- 0510231010 : CARBON BLANC – terrain synthétique éclairé
- 0510240101 : VENDAYS MONTALIVET – éclairage
- 0507240101 : BAZENS – renforcement terrain en pelouse
- 0517230905 : RILHAC RANCON – pare-ballons

Elle prend également note que certains projets ont vu leur aide annulée au moment du versement de la subvention, soit parfois deux ans après que l'aide ait été votée et notifiée aux porteurs de projets :

- 0517230907 : TARTAS : éclairage
- 0517231001 : BUSSIERE DUNOISE – vestiaires
- 0517231001 : BUSSIERE DUNOISE – club house
- 0510231009 : ISLE – éclairage
- 0510231010 : PUYMOYEN – vestiaires
- 0510240101 : PUYMOYEN – club house
- 0507240101 : GRAND COGNAC – éclairage

Si la Commission peut comprendre qu'il soit nécessaire de faire preuve de rigueur dans l'instruction des demandes de subventions, elle regrette néanmoins les raisons évoquées lors de ces annulations qui s'appuient sur des raisons de timing, et non sur la recevabilité administrative et technique des dossiers présentés. Elle regrette également que des dossiers puissent être réarbitrés deux ans après l'obtention des aides.

Si la volonté affichée de donner plus de latitude aux Ligues dans la gestion du FAFA était louable, ce nouveau mode de fonctionnement ne semble pas correspondre à ces annonces, alors que les territoires restent les mieux placés pour juger de la pertinence d'un projet.

Ces suppressions sont d'autant moins satisfaisantes, qu'elles ne figurent sur aucun compte-rendu ou publication officielle.

Alors que les possibilités de financement tendent à diminuer, ces annulations génèrent de nombreuses difficultés dans le relationnel avec les collectivités, et ne vont pas dans le sens d'une promotion du FAFA, alors même qu'il peut s'avérer être un facilitateur pour les Mairies accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

Nouveaux projets saison 2024-2025

RAPPEL : la plupart des projets nécessitent de demander un accord préalable à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS). Tant que cet avis technique n'a pas été obtenu par le porteur de projet, il est inutile de déposer une demande de subvention, le projet ne pouvant être instruit sans cet élément. Il convient donc d'attendre que le choix des prestataires en charge de la réalisation des travaux soit arrêté (Avant-projet définitif) avant de déposer toute demande de subvention.

La CR FAFA prend également bonne note de la difficulté à reporter des projets non accompagnés d'une saison sur l'autre, compte-tenu des annulations évoquées plus haut.

MODALITES DE FINANCEMENT : compte-tenu du nombre très important de projets portés à l'ordre du jour, la Commission acte que l'intégralité de l'enveloppe financière mise à sa disposition (hors reliquats éventuels) sera consommée à l'issue de la présente réunion.

De ce fait, et dans le but de garantir le meilleur accompagnement aux porteurs de projets concernés, il est décidé de laisser la main au représentant de chaque District présent en séance, pour prioriser les projets concernant son département.

Il est également convenu, que les Mairies les plus modestes doivent faire l'objet d'une attention particulière, et que le plus grand nombre possible de projets doit être soldé ce jour, de manière à permettre de redéfinir les axes prioritaires pour la prochaine mandature, dans le cadre du schéma territorial qu'il conviendra d'établir pour la période 2024-2028. Les Mairies les plus importantes, et / ou celles ayant déjà fait l'objet d'une ou de plusieurs subventions dans le cadre du FAFA ne seront pas accompagnées prioritairement cette saison.

CHARENTE

Courbillac

Eclairage – Aide sollicitée : 505€

Le dossier présenté ne comporte pas de retour favorable de la Commission régionale des Terrains à la demande d'avis préalable. De plus, le montant de l'aide demandé n'atteint pas le montant minimum d'intervention fixé à 1.500€ par le cahier des charges fédéral. La Commission est donc au regret de ne pouvoir financer ce projet.

Projet non accompagné

Soyaux

Eclairage (stade Léo LAGRANGE) – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Soyaux

Eclairage (stade des Rochers) – Aide sollicitée : 10.000€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

Soyaux

Eclairage (stade Pierre Fournier) – Aide sollicitée : 10.000€

Le projet présenté a fait l'objet d'un avis favorable de la commission régionale des terrains pour un éclairage de niveau E7 à l'issue des travaux. Le niveau minimum requis étant fixé à E6, la CR FAFA est au regret de ne pouvoir accorder de subvention.

Dossier non accompagné

St Michel

Amélioration pelouse naturelle – Aide sollicitée : 20.000€

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Sécurisation – Aide sollicitée : 5.000€

En l'état des demandes reçues, la Commission est au regret de ne pouvoir les enregistrer. En effet, lorsque plusieurs dossiers sont portés par le même demandeur, il est nécessaire de constituer une demande pour chaque projet. En conséquence, il est nécessaire de fournir pour chacun d'entre eux :

- Une fiche projet renseignée en intégralité propre à chaque projet. Pour rappel, sur l'item sécurisation, il convient de constituer un dossier pour chaque équipement.
- Pour chaque projet, il est nécessaire de fournir l'ensemble des justificatifs listé dans le cahier des charges : devis, plans, avis favorable de la CRTIS

Il est donc nécessaire de revoir intégralement le montage des demandes de subvention.

CHARENTE MARITIME

La Rochelle

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

La Mairie de La Rochelle fait partie des communes les plus importantes du Département et a déjà fait l'objet de plusieurs subvention par le passé. La Commission est au regret de ne pas pouvoir proposer ce projet au financement. Projet non accompagné

Montguyon

Eclairage – Aide sollicitée : 6.021€

Le plan de financement indiqué sur la fiche projet est à revoir de manière à calculer l'aide maximum éligible depuis le reste à charge de la Mairie. Tenant compte du plafond d'intervention défini dans le schéma régional de la LFNA pour ce type de projet, la subvention accordée ne pourra pas excéder 3.000€. Il manque également la délibération du maître d'ouvrage validant le projet et son financement.

Projet non accompagné

Pont l'Abbé d'Arnoult

Eclairage – Aide sollicitée : 16.109€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

La demande de subvention ne respecte pas le plafond maximum d'intervention, ce dernier étant plutôt de 5.370€.

Projet non accompagné

St Georges des Coteaux

Eclairage (terrain n°1) – Aide sollicitée : 16.760€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Tenant compte des conditions de financement, l'aide maximum éligible ne peut excéder 5.500€.

St Georges des Coteaux

Eclairage (terrain n°2) – Aide sollicitée : 32.106€

Projet conforme. Aide accordée : 6.000€

Tenant compte des conditions de financement, l'aide maximum éligible ne peut excéder 10.700€.

Esnandes

Vestiaires – Aide sollicitée : 10.000€

L'avis favorable de la Commission des terrains n'est pas versé au dossier.

Projet reporté

St Genis de Saintonge

Eclairage – Aide sollicitée : 27.604€

Le projet initialement présenté portait sur la création d'un éclairage de niveau E7, ce qui n'en permettait pas l'accompagnement. La Commission prend bonne note de la réception d'un nouvel avis favorable indiquant un projet conforme pour un classement E6 à l'issue des travaux. La Commission s'interroge néanmoins sur la nouvelle date prévisionnelle des travaux, sachant que le projet initial prévoyait leur démarrage au mois de mars 2023. Le plan de financement présenté ne tient pas compte du reste à charge pour la collectivité après déduction de l'aide du SDEER. L'aide maximum éligible doit être révisée à 9.200€. Tenant compte de ces éléments et des nouvelles directives fédérales, la Commission ne peut accompagner ce projet.

Projet non accompagné

Tonnay Boutonne

Eclairage – Aide sollicitée : 13.852€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

L'aide accordée tient compte du reste à charge pour le maître d'ouvrage une fois l'aide du SDEER déduite impliquant un plafond maximum d'intervention à 4.600€.

Trizay

Eclairage – Aide sollicitée : 10.585€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

La Commission prend bonne note de l'information portée en séance sur l'abandon de ce projet.

Projet non accompagné

Thenac

Eclairage – Aide sollicitée : 6.400€

Projet conforme. Aide accordée : 4.200€

CORREZE

Allassac

Eclairage – Aide sollicitée : 9.600€

Projet conforme. Aide accordée : 4.500€

Argentat sur Dordogne

Abris de touche – Aide sollicitée : 2.500€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Argentat sur Dordogne

Pare-ballons – Aide sollicitée : 2.100€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 9/30

Brignac la Plaine

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.900€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Chamboulive

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Tenant compte des dispositions relatives aux projets les plus anciens, la Commission est au regret de ne pouvoir accorder une aide à ce dossier.

Projet non accompagné

Corrèze

Eclairage – Aide sollicitée : 8.820€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Donzenac

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

La Commission prend bonne note du report du projet.

Projet non accompagné

Noailles

Arrosage intégré – Aide sollicitée : 11.600€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Seilhac

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Seilhac

Club house – Aide sollicitée : 13.600€

Projet conforme. Aide accordée : 6.500€

St Pantaléon de l'Arche

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 65.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

L'aide accordée tient compte du plafond maximum d'intervention fixé à 50.000€ pour ce type de projet.

St Robert

Main courante – Aide sollicitée : 1.800€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

St Robert

Eclairage – Aide sollicitée : 5.600€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

CREUSE

Chambon sur Voueize
Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
Projet conforme. Aide accordée : 15.000€

Meanes
Abris de touche – Aide sollicitée : 1.399€
Le projet sera présenté au financement en cas d'obtention d'un reliquat en fin de saison.
Projet reporté

Vallièrè
Main courante – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

DORDOGNE PERIGORD

Bassillac et Auberoche
Club house – Aide sollicitée : 3.714€
Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Bergerac
Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
La Mairie de Bergerac fait partie des communes les plus importantes du Département et a déjà fait l'objet de plusieurs subvention par le passé. La Commission est au regret de ne pas pouvoir proposer ce projet au financement.
Projet non accompagné

Chancelade
Abris de touche – Aide sollicitée : 1.692€
La commission prend connaissance des éléments du projet et ne peut que constater que ce dernier est arrivé à la Ligue alors que les travaux étaient déjà terminés.
Projet non accompagné

Chancelade
Clôture – Aide sollicitée : 5.000€
La commission prend connaissance des éléments du projet et ne peut que constater que ce dernier est arrivé à la Ligue alors que les travaux étaient déjà terminés.
Projet non accompagné

Chancelade
Porte – Aide sollicitée : 288€
La nature du projet n'est pas éligible à une aide dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur. L'aide éligible n'atteint pas le seuil minimum d'intervention de 1.500€.
Projet non accompagné

Limeuil

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

Marsaneix (Sanilhac)

Pare-ballons – Aide sollicitée : 3.500€
Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

Neuvic

Renforcement aire de jeux en gazon naturel – Aide sollicitée : 5.504€
Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

Périgueux

Eclairage – Aide sollicitée : 6.500€
La Mairie de Périgueux fait partie des communes les plus importantes du Département et a déjà fait l'objet de plusieurs subvention par le passé. La Commission est au regret de ne pas pouvoir proposer ce projet au financement.
Projet non accompagné

Siorac en Périgord

Banc de touche – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Siorac en Périgord

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

St Pierre de Chignac

Abris de touche – Aide sollicitée : 3.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

St Pardoux la Rivière

Abris de touche – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

St Pardoux la Rivière

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

St Pardoux la Rivière

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

St Pardoux la Rivière

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

St Pardoux la Rivière

Extension aire de jeux – Aide sollicitée : 13.648€

Après étude du projet, la commission constate que trois dossiers concernant la même nomenclature du cahier des charges fédéral (renforcement ou amélioration d'un terrain en pelouse naturelle) pour un même terrain sont présentés à l'ordre du jour de cette réunion. Elle rappelle que dans pareille situation, elle ne peut accompagner qu'un seul projet. Projet non accompagné

St Pardoux la Rivière

Drainage – Aide sollicitée : 9.240€

Après étude du projet, la commission constate que trois dossiers concernant la même nomenclature du cahier des charges fédéral (renforcement ou amélioration d'un terrain en pelouse naturelle) pour un même terrain sont présentés à l'ordre du jour de cette réunion. Elle rappelle que dans pareille situation, elle ne peut accompagner qu'un seul projet. Projet non accompagné

St Pardoux la Rivière

Arrosage automatique – Aide sollicitée : 15.012€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

St Pardoux la Rivière

Tunnel – Aide sollicitée : 2.875€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Val de Louyre et Caudeau (Ste Alvère)

Eclairage – Aide sollicitée : 10.904€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Vélines

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

GIRONDE

Bassens

Renforcement terrain pelouse naturelle – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Bassens

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Carbon Blanc

Club house – Aide sollicitée : 9.750€

Projet conforme. Aide accordée : 4.500€

Carbon Blanc

Vestiaires – Aide sollicitée : €

Le projet présenté est strictement le même que celui concernant le club house.

Projet non accompagné

Entre Deux Mers (Camblanes)

Eclairage – Aide sollicitée : 12.109€

Projet conforme. Aide accordée : 6.000€

Latitude Nord (St Savin)

Eclairage (terrain honneur) – Aide sollicitée : 32.920€

La Commission rappelle que l'aide maximum éligible pour ce type de projet est de 15.000€ dans la limite de 20% du coût total HT des travaux.

Projet conforme. Aide accordée : 6.000€

Latitude Nord (St Savin)

Eclairage (terrain annexe) – Aide sollicitée : 21.524€

La Commission rappelle que l'aide maximum éligible pour ce type de projet est de 15.000€ dans la limite de 20% du coût total HT des travaux.

Projet conforme. Aide accordée : 6.000€

Latitude Nord (St Yzan de Soudiac)

Eclairage (terrain annexe) – Aide sollicitée : 28.501€

Projet non accompagné

CALI (Arveyres)

Création terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 83.890€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

CALI (Arveyres)

Eclairage – Aide sollicitée : 10.400€

Le projet concernant le terrain synthétique, l'éclairage est déjà accompagné dans le financement de celui-ci.

Projet non accompagné

Cérons

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Espiet

Abris de touche – Aide sollicitée : 1.856€

Le projet présenté est incomplet et ne comporte ni devis ni délibération.

Projet non accompagné

Le Bouscat

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 17.000€

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 14/30

Lesparre Médoc

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

Le Teich

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 12.000€

Parempuyre

Changement de revêtement terrain synthétique – Aide sollicitée : 50.000€

Les éléments versés au dossier laissent apparaître que le projet est déjà terminé. La Commission rappelle que les demandes de subvention doivent parvenir au plus tard 3 mois après le début des travaux. Par ailleurs, le montant maximum de l'aide éligible pour ce type de projet est fixé à 20.000€

Projet non accompagné

Pauillac

Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€

Après étude du projet, la commission s'interroge sur le fait que l'avis technique de la commission des terrains ait été demandé ultérieurement après le début des travaux. La Délibération du maître d'ouvrage n'est pas versée au dossier.

Projet non accompagné

Pellegrue

Renforcement – Aide sollicitée : 9 615 €

Projet Conforme : Aide accordée : 6.500€

St André de Cubzac

Eclairage – Aide sollicitée : 44.374€

Les conditions de financement pour ce type de projet sont fixées à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€. L'aide ne pouvait donc excéder 11.000€.

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

St Médard Eyrans

Eclairage – Aide sollicitée : 9.453€

La Commission prend connaissance du projet pour lequel un avis favorable de la Commission régionale des Terrains a été émis pour un éclairage de niveau E7. Malheureusement, le niveau minimum permettant un accompagnement ayant été fixé à E6, le dossier ne pourra faire l'objet d'une subvention.

Projet non accompagné

St Médard en Jalles

Eclairage (Les Biges 3) – Aide sollicitée : 20.000€

Les conditions de financement pour ce type de projet sont fixées à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€. Compte-tenu du reste à charge, l'aide ne pouvait donc excéder 8.100€.

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

St Médard en Jalles

Eclairage (Les Biges 4) – Aide sollicitée : 20.000€

Les conditions de financement pour ce type de projet sont fixées à 20% du coût total HT des travaux, dans la limite de 15.000€. Compte-tenu du reste à charge, l'aide ne pouvait donc excéder 8.100€.

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Ste Hélène

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Vendays Montalivet

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 11.000€

LANDES

Biscarrosse

Terrain pelouse naturelle (honneur) – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Biscarrosse

Terrain pelouse naturelle (annexe) – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 0€

Biscarrosse

Main courante (terrain honneur) – Aide sollicitée : ? €

Main courante (terrain annexe) – Aide sollicitée : ? €

Eclairage (terrain honneur) – Aide sollicitée : ? €

Eclairage (terrain annexe) – Aide sollicitée : ? €

Après examen des différents documents, la commission ne peut que rappeler qu'une fiche projet contenant un plan de financement propre à chaque type de projet doit être établie. Ces éléments ne figurant pas au sein de ces demandes, la Commission est au regret de ne pouvoir accompagner ces projets.

Projets non accompagnés

Chalosse FC Laurède

Main courante – Aide sollicitée : 2.917€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Tarnos

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Tarnos

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Tarnos
Eclairage (terrain n°2) – Aide sollicitée : 8.032€
Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Tarnos
Eclairage (terrain n°3) – Aide sollicitée : 7.107€
L'avis préalable porte sur un éclairage de niveau E7. Le niveau minimum attendu étant un éclairage de niveau E6, le projet ne pourra pas être présenté au financement.
Projet non accompagné

Tarnos
Eclairage (terrain n°4) – Aide sollicitée : 6.188€
L'avis préalable porte sur un éclairage de niveau E7. Le niveau minimum attendu étant un éclairage de niveau E6, le projet ne pourra pas être présenté au financement.
Projet non accompagné

St Martin de Seignanx
Vestiaires – Aide sollicitée : 66.479€
La Commission prend bonne note du projet. Constatant l'absence de l'avis favorable de la commission des terrains, la commission ne peut financer le projet en l'état. Elle attire, par ailleurs, l'attention du maître d'ouvrage sur le fait que l'aide accordée ne pourra pas dépasser 20.000€.
Projet non accompagné

Vielle St Girons
Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€
Le plafond maximum d'intervention pour ce type de projet est fixé à 15.000€.
Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Ygos St Saturnin
Eclairage (Stade De Jacquet 1) – Aide sollicitée : 15.000€
Projet conforme. La Commission précise que l'aide ne peut être calculée que sur le reste à charge de la Mairie. L'aide maximum éligible ne peut ainsi dépasser 10 000 €.
Aide accordée : 5.000€

LOT-ET-GARONNE

Beaupuy
Eclairage – Aide sollicitée : 2.557€
Projet reporté

Boé

Eclairage – Aide sollicitée : 18.475€

Pour ce type de projet, les conditions de financement prévoient un accompagnement à hauteur de 20% du coût total HT des travaux, avec un plafond maximum d'intervention fixé à 15.000€. Le prévisionnel s'élevant à 36.950€, l'aide ne peut dépasser 7.300€. A la lecture du projet, aucune demande d'avis préalable n'a été effectuée par la Mairie. L'avis de classement de la FFF figure dans le projet.

Projet non accompagné

Casseneuil

Pare-ballons – Aide sollicitée : 4.627€

Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

Casseneuil

Clôture – Aide sollicitée : 1.730€

A la lecture des plans, il semblerait que la clôture correspondent à la partie basse des filets pare-ballons. Cet item étant déjà valorisé dans le projet des pare-ballons, la Commission est au regret de ne pas accompagner ce projet.

Projet non accompagné

Casseneuil

Eclairage – Aide sollicitée : 14.705€

L'étude du dossier fait apparaître un avis favorable pour un éclairage classé au niveau E7 à l'issue des travaux. Le niveau minimum requis (E6) n'étant pas atteint, le projet ne pourra pas faire l'objet d'un financement via le FAFA.

Projet non accompagné

Casseneuil

Abris de touche – Aide sollicitée : 795€

Le seuil minimum d'intervention de 1.500€ fixé par le cahier des charges fédéral n'étant pas atteinte, la commission ne pourra pas attribuer d'aide à ce projet.

Projet non accompagné

St Colomb de Lauzun

Eclairage – Aide sollicitée : 2.557€

Projet conforme : Aide Accordée : 1.500€

St Maurin

Eclairage – Aide sollicitée : 7.825€

Projet conforme : Aide Accordée : 9.600€

PYRENEES ATLANTIQUES

Bidache

Eclairage – Aide sollicitée : 12.388€

Projet conforme : Aide Accordée : 6.000€

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 18/30

Jurançon

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme : Aide Accordée : 10.000€

Jurançon

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme : Aide Accordée : 10.000€

Jurançon

Tunnel – Aide sollicitée : 5.000€

Après instruction du projet, il semblerait que le projet soit déjà valorisé au sein du projet concernant le bloc vestiaires / club house.

Projet non accompagné

Mourenx

Club house – Aide sollicitée : 30.000€

L'aide maximum pour ce type de projet est fixée à 20.000€. Sur le fond du projet, la localisation du club house n'est pas prévue dans l'enceinte de l'installation à laquelle ce local est rattaché. D'autre part, l'avant-projet, laisse entendre que le bâtiment servira de salle communale, mise à disposition de plusieurs associations, dont le club de football. Ces deux éléments ne permettent pas de respecter les critères fixés par le cahier des charges fédéral.

Projet non accompagné

Narcastet

Main courante – Aide sollicitée : 8.137€

L'aide maximum pour ce type de projet est fixée à 5.000€.

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Narcastet

Pare-ballons – Aide sollicitée : 6.108€

L'aide maximum pour ce type de projet est fixée à 5.000€.

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Poey de Lescar

Vestiaires – Aide sollicitée : 25.000€

L'aide pouvant être accordée pour ce type de projet est plafonnée à 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

Poey de Lescar

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 60.000€

Projet conforme. Aide accordée : 30.000€

Poey de Lescar

Eclairage (honneur) – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Poey de Lescar
Main courante (honneur) – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Sauvagnon
Eclairage – Aide sollicitée : 6.388€
Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

St Pée sur Nivelle
Club house – Aide sollicitée : 20.000€
Le projet étant conforme, il fera l'objet d'un accompagnement dès que possible, en cas d'octroi de reliquats par exemple en fin de saison.
Projet reporté

DEUX SEVRES

Amailloux
Main courante – Aide sollicitée : 5.000€
Il manquait le plan côté de l'aire de jeux indiquant l'implantation de la main courante par rapport à cette dernière dans le projet initial, ce dernier ayant été fourni un an plus tard. Les nouvelles consignes fédérales ne permettant plus de reprendre les projets trop anciens, la commission est au regret de ne pouvoir financer ce projet.
Projet non accompagné

Azay sur Thouet
Eclairage – Aide sollicitée : 3.000€
Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Bressuire
Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€
Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Bressuire
Eclairage – Aide sollicitée : 20.000€
La commission prend connaissance du retour du District des Deux Sèvres sur la date de réception du projet par rapport au début des travaux, et des éléments apportés par la Mairie. Constatant les différents éléments, elle ne peut que confirmer qu'il ne lui sera pas possible d'accorder une aide pour ce projet.
Projet non accompagné

Cerizay
Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€
Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

Cerizay
Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Champdeniers

Pare-ballons – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Fenioux

Eclairage – Aide sollicitée : 1.800€

Date début des travaux

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Montcoutant

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

Niort

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 50.000€

Aucun avis technique concernant l'éclairage n'a été porté au dossier. Par ailleurs, la commission ne peut que constater que la demande de subvention a été déposée après le délai de 3 mois après le début des travaux.

Projet non accompagné

Pompaire

Eclairage – Aide sollicitée : 3.185€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

St Pompain

Eclairage – Aide sollicitée : 3.911€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

St Roman les Melles

Eclairage – Aide sollicitée : 1.884€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Ste Ouenne

Banc de touche – Aide sollicitée : 1.870€

Projet conforme. Aide accordée : 1.800€

Villiers en plaine

Banc de touche – Aide sollicitée : 2.076€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

VIENNE

Adriers

Eclairage – Aide sollicitée : 11.606€

L'aide ne pouvant aller au-delà de 20% du coût total HT des travaux, le montant maximum pouvant être accordé est de 7.700€.

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Antran

Arrosage intégré – Aide sollicitée : 7.553€

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Availles Limouzine

Eclairage – Aide sollicitée : 7.665€

Projet conforme – Aide accordée : 3.500€

Avanton

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

Beaumont St Cyr

Abris de touche – Aide sollicitée : 4.580€

Le plan de financement se base sur le montant TTC alors qu'il convient de retenir le coût HT. Tenant compte de cet élément, l'aide ne peut dépasser 3.800€.

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Bonneuil Matours

Eclairage – Aide sollicitée : 8.033€

Projet conforme – Aide accordée : 4.000€

Civaux

Eclairage – Aide sollicitée : 10.108€

La Commission prend connaissance du dossier, et ne peut que constater que le projet est parvenu plus de trois mois après le début des travaux.

Projet non accompagné

Civaux

Clôture d'une installation – Aide sollicitée : 5.244€

Projet reçu plus de trois mois après le début des travaux. Il manque le plan côté de l'aire de jeux. Pour ce type de projet, l'aide fédérale ne peut dépasser 5.000€.

Projet non accompagné

Civaux

Main courante – Aide sollicitée : 5.901€

Projet reçu plus de trois mois après le début des travaux. Pour ce type de projet, l'aide fédérale ne peut dépasser 5.000€.

Projet non accompagné

Civray

Eclairage – Aide sollicitée : 5.890€

Projet conforme. Aide accordée : 3.000€

Grand Châtelleraut

Eclairage (Montée rouge) – Aide sollicitée : 8.590€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Grand Châtelleraut

Eclairage (Naintré) – Aide sollicitée : 6.410€

Le projet étant conforme, il fera l'objet d'un accompagnement dès que possible, en cas d'octroi de reliquats par exemple en fin de saison.

Projet reporté

Jaunay Marigny

Abris de touche – Aide sollicitée : 2.495€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Mirebeau

Bancs de touche – Aide sollicitée : 2.500€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Migné Auxances

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Le projet étant conforme, il fera l'objet d'un accompagnement dès que possible, en cas d'octroi de reliquats par exemple en fin de saison.

Projet reporté

Rouillé

Eclairage – Aide sollicitée : 7.800€

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Terce

Eclairage – Aide sollicitée : 8.268€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

Valdivienne

Eclairage – Aide sollicitée : 7.786€

Projet conforme. Aide accordée : 3.500€

Verrières

Eclairage – Aide sollicitée : 8.999€

Projet conforme. Aide accordée : 4.000€

HAUTE VIENNE

Bosmie l'Aiguille

Vestiaires – Aide sollicitée : 40.000€

La Commission prend acte du nouveau positionnement de l'instance fédérale ne permettant plus d'accompagner le projet, compte-tenu de son ancienneté.

Cognac la Forêt

Eclairage – Aide sollicitée : €

La Commission prend acte du nouveau positionnement de l'instance fédérale ne permettant plus d'accompagner le projet, compte-tenu de son ancienneté.

Couzeix

Bancs de touche – Aide sollicitée : 1.765€

La Commission prend acte du nouveau positionnement de l'instance fédérale ne permettant plus d'accompagner le projet, compte-tenu de son ancienneté.

Panazol

Tunnel – Aide sollicitée : 1.990€

Projet conforme. Aide accordée : 1.500€

Panazol

Main courante – Aide sollicitée : 5.000€

Projet conforme. Aide accordée : 2.500€

Panazol

Terrain synthétique éclairé – Aide sollicitée : 100.000€

Projet conforme. Aide accordée : 25.000€

Rilhac Rancon

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 5.000€

Royères

Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

Royères

Club house – Aide sollicitée : 20.000€

Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

St Junien (terrain honneur)

Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€

Projet conforme. Aide accordée : 7.000€

CR FAFA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

PAGE 24/30

St Junien (terrain annexe)
Changement revêtement terrain synthétique – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

St Junien (terrain annexe)
Eclairage – Aide sollicitée : 15.000€
L'éclairage étant déjà valorisé dans le dossier du terrain synthétique, la commission ne pourra pas accorder de subvention supplémentaire.
Projet non accompagné.

St Auvent
Main courante – Aide sollicitée : 4.010€
Projet conforme. Aide accordée : 2.000€

St Yrieix la Perche
Vestiaires – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 10.000€

St Yrieix la Perche
Club house – Aide sollicitée : 20.000€
Projet conforme. Aide accordée : 7.400€

SYNTHESE DES AIDES VOTEES

Chapitre Equipement

Porteur	CDG	Projet	Aide votée
SOYAUX	16	Eclairage - Stade Léo LAGRANGE	10 000 €
SOYAUX	16	Eclairage - Stade des Rochers	7 000 €
SOUS TOTAL CHARENTE			17 000 €
ST GEORGES DES COTEAUX	17	Eclairage terrain n°1	5 000 €
ST GEORGES DES COTEAUX	17	Eclairage terrain n°2	6 000 €
THENAC	17	Eclairage	4 200 €
SOUS TOTAL CHARENTE MARITIME			15 200 €
ALLASSAC	19	Eclairage	4 500 €
ARGENTAT SUR DORDOGNE	19	Bancs de touche	1 500 €
ARGENTAT SUR DORDOGNE	19	Pare-ballons	1 500 €
BRIGNAC LA PLAINE	19	Bancs de touche	1 500 €
CORREZE	19	Eclairage	4 000 €
NOAILLES	19	Arrosage intégré	5 000 €
SEILHAC	19	Vestiaires	10 000 €
SEILHAC	19	Club house	6 500 €

ST PANTALEON DE L'ARCHE	19	Terrain sye éclairé	25 000 €
ST ROBERT	19	Main courante	1 500 €
ST ROBERT	19	Eclairage	2 500 €
SOUS TOTAL CORREZE			63 500 €
CHAMBONS SUR VOUEIZE	23	Eclairage	15 000 €
VALLIERE	23	Main courante	5 000 €
SOUS TOTAL CREUSE			20 000 €
BASSILLAC ET AUBEROCHE	24	Club house	1 500 €
LIMEUIL	24	Main courante	3 000 €
MARSANEIX (SANILHAC)	24	Pare-ballons	2 000 €
NEUVIC	24	Renforcement (arrosage)	2 000 €
PERIGUEUX	24	Eclairage	3 000 €
SIORAC EN PERIGORD	24	Bancs de touche	2 500 €
SIORAC EN PERIGORD	24	Main courante	2 500 €
ST PIERRE DE CHIGNAC	24	Abris de touche	2 000 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Abris de touche	2 500 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Eclairage	7 000 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Main courante	2 500 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Pare-ballons	2 500 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Arrosage automatique	7 000 €
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Tunnel	1 500 €
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU (STE ALVERE)	24	Eclairage	5 000 €
VELINES	24	Eclairage	5 000 €
SOUS TOTAL DORDOGNE			51 500 €
BASSENS	33	Renforcement	10 000 €
BASSENS	33	Main courante	2 500 €
CARBON BLANC	33	Club house	4 500 €
CC ENTRE DEUX MERS (CAMBLANES)	33	Eclairage	6 000 €
CC LATITUDE NORD GIRONDE (ST SAVIN)	33	Eclairage (terrain honneur)	6 000 €
CC LATITUDE NORD (ST YZAN DE SOUDIAC)	33	Eclairage	7 000 €
CERONS	33	Vestiaires	10 000 €
LE BOUSCAT	33	Vestiaires	17 000 €
LE TEICH	33	Vestiaires	11 000 €
PELLEGRUE	33	Renforcement	6 500 €
ST ANDRE DE CUBZAC	33	Eclairage	5 000 €
ST MEDARD EN JALLES	33	Eclairage (Biges 3)	3 500 €
ST MEDARD EN JALLES	33	Eclairage (Biges 4)	3 500 €
STE HELENE	33	Terrain synthétique éclairé	10 000 €
VENDAYS MONTALIVET	33	Vestiaires	10 000 €
SOUS TOTAL GIRONDE			104 500 €
BISCARROSSE	40	Terrain pelouse naturelle (honneur)	10 000 €
CHALOSSE FC LAUREDE	40	Main courante	1 500 €
TARNOS	40	Vestiaires	10 000 €

TARNOS	40	Club house	10 000 €
TARNOS	40	Éclairage terrain n°2	4 000 €
VIELLE SAINT GIRONS	40	Eclairage	10 000 €
YGOS ST SATURNIN	40	Eclairage	5 000 €
SOUS TOTAL LANDES			50 500 €
CASSENEUIL	47	Pare-ballons	2 000 €
ST COLOMB DE LAUZUN	47	Eclairage	1 500 €
ST MAURIN	47	Eclairage	9 600 €
SOUS TOTAL LOT-ET-GARONNE			13 100 €
BIDACHE	64	Eclairage	6 000 €
JURANCON	64	Vestiaires	10 000 €
JURANCON	64	Club house	10 000 €
NARCASTET	64	Main courante	2 500 €
NARCASTET	64	Pare-ballons	2 500 €
POEY LESCAR	64	Vestiaires	7 000 €
POEY LESCAR	64	Terrain sye éclairé	30 000 €
POEY LESCAR	64	Eclairage Honneur	5 000 €
POEY LESCAR	64	Main courante Honneur	2 500 €
SAUVAGNON	64	Eclairage	3 000 €
ST PEE SUR NIVELLE	64	Club house	
SOUS TOTAL PYRENEES ATLANTIQUES			78 500 €
AZAY SUR THOUET	79	Eclairage	1 500 €
BRESSUIRE (ST SAUVEUR)	79	Pare-ballons	2 500 €
CERIZAY	79	Terrain sye éclairé	25 000 €
CERIZAY	79	Vestiaires	10 000 €
CHAMPDENIERS	79	Pare-ballons	2 500 €
FENIOUX	79	Eclairage	1 500 €
MONTCOUTANT	79	Terrain sye éclairé	25 000 €
POMPAIRE	79	Eclairage	1 500 €
ST POMPAIN	79	Eclairage	1 500 €
ST ROMAN LES MELLES	79	Eclairage	1 500 €
STE OUENNE	79	Bancs de touche	1 800 €
VILLIERS EN PLAINE	79	Bancs de touche	1 500 €
SOUS TOTAL DEUX SEVRES			75 800 €
ADRIERS	86	Eclairage	3 500 €
ANTRAN	86	Arrosage intégré	3 500 €
AVAILLES LIMOUZINE	86	Eclairage	3 500 €
AVANTON	86	Eclairage	7 000 €
BEAUMONT ST CYR	86	Bancs de touche	1 500 €
BONNEUIL MATOURS	86	Eclairage	4 000 €
CIVRAY	86	Eclairage	3 000 €
GRAND CHATELLERAULT CC (Montée rouge)	86	Éclairage	4 000 €
JAUNAY MARIGNY	86	Bancs de touche	1 500 €

MIREBEAU	86	Bancs de touche	1 500 €
ROUILLE	86	Eclairage	3 500 €
TERCE	86	Eclairage	4 000 €
VALDIVIENNE	86	Eclairage	3 500 €
VERRIERES	86	Eclairage	4 000 €
SOUS TOTAL VIENNE			48 000 €
PANAZOL	87	Tunnel	1 500 €
PANAZOL	87	Main courante	2 500 €
PANAZOL	87	Terrain sye	25 000 €
RILHAC RANCON	87	Eclairage - Honneur	5 000 €
ROYERES	87	Vestiaires	10 000 €
ROYERES	87	Club house	10 000 €
ST JUNIEN	87	Eclairage chalet 1 (honneur)	7 000 €
ST JUNIEN	87	Changement revêtement synthétique (chalet 2)	10 000 €
ST AUVENT	87	Main courante	2 000 €
ST YRIEIX LA PERCHE	87	Vestiaires	10 000 €
ST YRIEIX LA PERCHE	87	Club house	7 400 €
SOUS TOTAL HAUTE VIENNE			90 400 €
TOTAL			628 000 €

Chapitre Transport

Porteur	CDG	Affil	Coût projet TTC	Aide votée
FUTSAL ANGOULEME	16	590439	35 503 €	10 000 €
FC DU BORN	40	546487	27 990 €	8 300 €
AS CASTILLONNES CAHUZAC LALANDE	47	505848	33 000 €	10 000 €
TOTAL			96 493 €	28 300 €

Nouvelles pratiques

Les projets relevant des nouvelles pratiques (terrains Foot à 5, Beach soccer, ou terrain Futsal) sont financés via le guichet unique FFF / ANS dans le cadre des 5.000 équipements de proximité. Leur accompagnement ne vient donc pas en déduction de l'enveloppe budgétaire accordée aux Ligues régionales chaque saison.

Porteur	CDG	Projet	Coût projet HT
HAUTEFORT	24	Terrain Foot 5	157 317 €
MONTIGNAC	24	Terrain Foot 5	160 307 €
IZON	33	Terrain Foot 5	120 546 €
LESCAR	64	Terrain Foot 5	109 840 €
RONTIGNON	64	Terrain Foot 5	155 886 €
SIMACOURBE	64	Terrain Futsal	96 647 €
CHATELLERAULT	86	Terrain Foot 5	125 782 €
JAUNAY MARIGNY	86	Terrain Foot 5	95 011 €
ST VICTURNIEN	87	Terrain Foot 5	82 275 €

Chapitre Instances

Porteur	Projet	Coût projet TTC	Aide sollicitée
DISTRICT DE LA CREUSE	Siège	445 000 €	89 000 €
TOTAL		445 000 €	89 000 €

SYNTHESE DES PROJETS NON ACCOMPAGNES

Porteur	CDG	Projet
CHARENTE		
COURBILLAC	16	Eclairage
RUFFEC	16	Eclairage
SOYAUX	16	Eclairage - Stade Pierre Fournier
ST MICHEL	16	Amélioration pelouse naturelle
ST MICHEL	16	Vestiaires
ST MICHEL	16	Eclairage
ST MICHEL	16	Sécurisation
CHARENTE MARITIME		
ESNANDES	17	Vestiaires
JONZAC	17	Eclairage
LA ROCHELLE	17	Eclairage
MONTGUYON	17	Eclairage
PONT L'ABBE D'ARNOULT	17	Eclairage
ST GENIS DE SAINTONGE	17	Eclairage

TONNAY BOUTONNE	17	Eclairage
TRIZAY	17	Eclairage
CORREZE		
CHAMBOULIVE	19	Club house
DONZENAC	19	Terrain sye éclairé
CREUSE		
MEASNES	23	Bancs de touche
DORDOGNE		
BERGERAC	24	Eclairage
CHANCELADE	24	Abris de touche
CHANCELADE	24	Clôture
CHANCELADE	24	Porte
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Extension aire de jeux
ST PARDOUX LA RIVIERE	24	Drainage
GIRONDE		
CARBON BLANC	33	Vestiaires
CC LATITUDE NORD (Annexe ST SAVIN)	33	Eclairage
CC LIBOURNAIS - CALI (ARVEYRES)	33	Terrain sye
CC LIBOURNAIS - CALI (ARVEYRES)	33	Eclairage (terrain sye)
ESPIET	33	Abris de touche
LESPARRE MEDOC	33	Eclairage
LORMONT	33	Changement revêtement terrain sye
PAREMPUYRE	33	Changement revêtement terrain sye
PAUILLAC	33	Eclairage
ST MEDARD D'EYRANS	33	Eclairage
VILLENAVE D'ORNON	33	Eclairage
LANDES		
BISCARROSSE	40	Terrain pelouse naturelle (annexe)
BISCARROSSE	40	Main courante (terrain honneur)
BISCARROSSE	40	Main courante (terrain annexe)
BISCARROSSE	40	Eclairage (terrain honneur)
BISCARROSSE	40	Eclairage (terrain annexe)
TARNOS	40	Éclairage terrain n°3
TARNOS	40	Éclairage terrain n°4
ST MARTIN DE SEIGNANX	40	Vestiaires
LOT-ET-GARONNE		
BEAUPUY	47	Eclairage
BOE	47	Eclairage
CASSENEUIL	47	Clôture
CASSENEUIL	47	Eclairage
CASSENEUIL	47	Abris de touche
STE LIVRADE SUR LOT	47	Vestiaires
PYRENEES ATLANTIQUES		



GURMENCON	64	Pare-ballons
JURANCON	64	Tunnel
MOURENX	64	Club house
ST PEE SUR NIVELLE	64	Club house
DEUX SEVRES		
AMAILLOUX	79	Main courante
BRESSUIRE	79	Eclairage
NIORT (Gardoux)	79	Terrain sye éclairé
TOTAL VIENNE		
CIVAUX	86	Eclairage
CIVAUX	86	Clôture
CIVAUX	86	Main courante
GRAND CHATELLERAULT CC (NAINTRE)	86	Eclairage
MIGNE AUXANCES	86	Eclairage
HAUTE VIENNE		
BOSMIE L'AIGUILLE	87	Vestiaires
COGNAC LA FORET	87	Eclairage
COUZEIX	87	Bancs de touche
ST JUNIEN	87	Eclairage (sye)